

LA FRANÇAISE ACTIONS €CO2 RESPONSABLE

Fonds Commun de Placement

Rapport annuel au 29 décembre 2023

Rapport de gestion

« non audité par le Commissaire aux Comptes »

La Française Actions ECO2 Responsable

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du fonds nourricier La Française Actions €CO2 Responsable, au travers de l'investissement dans le compartiment maître La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro de la Sicav de droit luxembourgeois La Française LUX, est de contribuer à la transition vers une économie bas-carbone tout en réalisant une croissance du capital à long terme.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. L'OPC n'est pas géré en référence à un indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

1- Stratégie d'investissement de La Française Actions €CO2 Responsable

L'investissement du fonds nourricier La Française Actions €CO2 Responsable est réalisé à hauteur de 90% minimum au travers d'un OPCVM maître dénommé La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro (classe F) et à titre accessoire en liquidités.

2- Actifs utilisé par le fonds nourricier La Française Actions €CO2 Responsable :

a) OPCVM : investissement à 90% au minimum dans l'OPCVM maître La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro (classe F).

b) Liquidités : à titre accessoire (en attente d'investissement et ne faisant pas l'objet d'une rémunération).

Les OPCVM maître et nourricier ont conclu un accord par lequel :

- l'OPCVM maître s'engage à transmettre au fonds nourricier tous documents et informations le concernant (notamment documents constitutifs, contrats avec des tiers, exposition aux marchés à terme, process de suivi des risques, non-respect de la réglementation, ...) dans les meilleurs délais ;

- les OPCVM maître et nourricier s'engagent à coordonner les modalités de calcul de leur valeur liquidative et à se tenir informés de toute suspension des ordres de souscription / rachat ;

- les OPCVM maître et nourricier se tiennent mutuellement informés de toute modification les concernant (ex. décision de fusion ou liquidation, changement de dépositaire, ...). Cet accord est disponible sur simple demande écrite auprès du Département Marketing Produits de LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT, à l'adresse e-mail : contact-valeursmobilières@la-francaise.com.

Le taux de notation extra-financière réalisée est supérieur à 90%.

Rappel des objectifs et politique d'investissement de l'OPCVM maître La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro :

1- Objectif du fonds maître

L'objectif du fonds est de contribuer à la transition vers une économie bas-carbone tout en réalisant une croissance du capital à long terme.

2- Indicateur de référence

Le fonds n'a pas d'indicateur de référence.

La Française Actions ECO2 Responsable

3- Stratégie d'investissement

L'univers d'investissement initial du fonds est construit à partir d'émetteurs qui appartiennent à l'indice EuroStoxx TMI (Total Market Index). La possibilité de sélectionner des titres en dehors de l'univers d'investissement initial est limitée à 10 %.

L'univers initial est analysé par le centre de recherche dénommé « LF Sustainable Investment Research », spécialisé sur les critères d'investissement responsable (ci-après, le « Centre de Recherche »). Il est précisé qu'il existe un risque de conflits d'intérêts portant sur la fourniture de scores ESG avec le centre de recherche « La Française Sustainable Investment Research » de l'entité « La Française Group UK Limited » appartenant au groupe La Française.

Le fonds peut investir dans tous les secteurs d'activité grâce à un processus dédié et guidé par la thématique de la transition énergétique et écologique, en finançant les entreprises engagées dans une démarche bas carbone.

La gestion du fonds est active, discrétionnaire et thématique. Le processus d'investissement se fait selon une double approche d'intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion et thématique.

Le fonds investit à travers des actions et des titres assimilés, émis par des sociétés de grande et moyenne capitalisation.

Le fonds sera investi au minimum à 85% en actions et en titres assimilés de la zone euro et pourra investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en actions internationales hors zone euro, incluant les pays émergents.

Le fonds peut investir jusqu'à 10% dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro.

Le gérant sélectionne les entreprises engagées dans une démarche de transition vers une économie bas-carbone impliquant une réduction de leur émissions carbone (par exemple par substitution de source d'énergie, électrification, optimisation énergétique, etc.), comme dans celles qui permettent aux stratégies bas carbone de se déployer (biens et services soutenant les démarches d'efficacité énergétique comme l'automatisation, la technologie, les produits efficaces dans le domaine énergétique, les services visant l'optimisation de la consommation d'énergie, etc.). Le gérant investit également dans les entreprises qui génèrent des émissions évitées, c'est-à-dire celles qui substituent une énergie sans émissions carbonées à une énergie carbonée.

Les émissions évitées sont un moyen de mesurer et valoriser la contribution des solutions mises en œuvre par les entreprises à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre [GES]. Le calcul des émissions évitées se fait par comparaison des émissions sur le cycle de vie d'une solution par rapport à une solution de référence. Nous retenons comme mesure, les quantités de CO2 non émises par cette solution par rapport à ce que l'on aurait dû émettre pour obtenir le même service (chaleur ou électricité) avec des modes « conventionnels ». De nombreuses sociétés à l'origine de production d'énergie alternative fournissent des données sur les émissions évitées qu'elles génèrent. Lorsqu'elles ne le font pas, des facteurs d'émissions par pays ou par région, permettent de les calculer à partir des éléments de production.

La méthodologie de mesure carbone et de calcul des émissions évitées a été développée conjointement par le Centre de Recherche et la société de gestion. Le chiffre d'émissions carbonées du portefeuille à une date donnée est obtenu en pondérant les émissions respectives de chaque société par leurs poids respectifs dans le portefeuille. Afin que la société de gestion dispose d'une estimation de la quantité de CO2 équivalent émise pour chacune des sociétés de l'univers d'investissement, le Centre de Recherche collecte les données carbonées auprès du Carbon Disclosure Project (CDP), fournisseur indépendant, et estime le cas échéant, les émissions carbonées « scope 1 » émissions directes (phase de production) et « scope 2 », émissions indirectes (résultant de la consommation directe d'énergie, ex : achat d'énergies) pour un large échantillon d'entreprises cotées dans le monde.

Les données de « scope 3 » émissions indirectes (relatives à l'amont et l'aval de l'entreprise) ne sont pas intégrées à ce jour et peuvent représenter une part importante des émissions totales. La principale raison tient à la difficulté d'attribuer les émissions carbonées résultant des activités et de l'usage des produits et services de chaque entreprise lors de l'agrégation de ces mesures au niveau du portefeuille et ainsi aux limites des capacités à identifier les doubles comptages. Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que le scope 3 représente pour certains secteurs (comme par exemple l'automobile) la part la plus importante des émissions d'une entreprise.

Nous avons retenu pour le fonds une mesure exprimée en tonnes de CO2 émises par million d'euro investi pour exprimer l'empreinte du portefeuille. Afin d'illustrer l'objectif du fonds en matière de transition énergétique et de démarche bas carbone nous mesurons l'empreinte du portefeuille, qui en tout état de cause, et par la sélection des valeurs, devra afficher une empreinte carbone, exprimée en tonnes de CO2 par million d'euros investis, limitée à 50% de celle de l'univers d'investissement du fonds.

Les émissions évitées n'ont pas pour effet de compenser les émissions de carbone du portefeuille (déjà réduite de 50% par rapport à l'univers d'investissement initial).

Enfin, les émissions évitées sont mentionnées dans le prospectus uniquement à titre informatif et dans le cadre de nos reporting mensuels.

La Française Actions ECO2 Responsable

Ainsi, le fonds a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

La méthodologie qui a été retenue par la société de gestion sur la prise en comptes de critères extra-financiers peut présenter une limite liée aux analyses réalisées par l'Equipe de Recherche ESG qui sont dépendantes de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs.

Le processus d'investissement est articulé en trois phases :

I. L'application d'un premier filtre vise à exclure les sociétés qui présentent les plus mauvaises notes ESG. La notation ESG est le produit d'un modèle propriétaire conçu et maintenu par le Centre de Recherche. Les tests ESG sont réalisés sur chacun des trois piliers pris séparément et sur l'ensemble de la note. Ce premier filtre permet de classer les entreprises en relatif à leur secteur selon les indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (avec à titre d'exemple des critères tels que : émissions carbone, accidents du travail, indépendance des administrateurs). Ce classement aboutit à l'exclusion d'au moins 20% de l'univers d'investissement initial.

II. La liste des titres ayant passé le premier filtre ESG fait ensuite l'objet d'une recherche fondamentale afin de sélectionner les meilleures opportunités d'investissement correspondant à la thématique du fonds. Cette seconde étape du processus de sélection des titres consiste à réaliser d'une part une analyse financière des entreprises (stratégie, croissance, valorisation et risque), complétée par une analyse spécifique des critères carbones du pilier environnement.

III. Une construction rigoureuse du portefeuille visant d'une part à la calibration de l'exposition géographique et sectorielle pour contrôler le risque du fonds et d'autre part à calibrer l'empreinte carbone de l'ensemble.

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un au moins des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »).

Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 6%. La prise en compte de l'alignement des activités des entreprises est effectuée de manière qualitative dans le processus d'analyse interne en fonction des données publiées par les entreprises elles-mêmes ainsi que celles mises à disposition par nos fournisseurs de données ESG.

Titres intégrant des dérivés

Le Fonds peut utiliser des produits dérivés tel que futures, forwards, options et warrants swaps de taux, swaps de change et change à terme pour compenser un investissement direct, une couverture et pour une gestion efficace du portefeuille. Le fonds recourra de préférence à des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, mais se réserve le droit de conclure des contrats de gré à gré lorsqu'ils sont mieux adaptés à l'objectif de gestion ou offrent des coûts de transaction moindres.

Informations relatives aux garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré :

• Nature des garanties financières :

Dans le cadre des opérations sur dérivés négociées de gré à gré, le fonds peut recevoir à titre de collatéral des espèces dans sa devise de référence. Les garanties seront conservées par le dépositaire du fonds.

• Politique de réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues en espèces pourront être :

- placées en dépôt ;

La Française Actions ECO2 Responsable

- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme.

Les titres reçus en collatéral ne pourront être ni vendus, ni réinvestis ni remis en garantie.

• Sélection des contreparties :

La société de gestion s'appuie sur un processus spécifique de sélection d'intermédiaires financiers, également utilisé pour les intermédiaires destinés aux opérations de certains dérivés. Ceux-ci sont sélectionnés en fonction de la qualité de leur recherche, de la liquidité qu'ils offrent mais aussi de leur rapidité et de leur fiabilité dans l'exécution et leur qualité de traitement des ordres.

A l'issue de ce processus rigoureux et régulier, les contreparties sélectionnées sont des établissements de crédit autorisés par la société de gestion, ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne.

• Rémunération :

Aucune rémunération n'est acquise au dépositaire (dans le cadre de sa fonction dépositaire) ou à la société de gestion sur ces opérations.

• Risques :

De ce fait, il n'y aura pas de politique de décote appliquée à la garantie reçue. Les risques afférant à ce type d'opérations sont décrits dans la rubrique « profil de risque du prospectus ».

Les équipes de contrôle en charge du fonds suivront l'ensemble des limites décrites dans la stratégie d'investissement et/ou dans la rubrique « Niveau d'utilisation envisagée ». La politique de garanties financières limitée aux espèces ne nécessite pas de procédure de risque spécifique au suivi du collatéral et à celui des décotes associées.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

"Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés".

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion. Au travers du fonds, les souscripteurs s'exposent principalement aux risques suivants :

Le profil de risque de La Française Actions ECO2 Responsable est identique à celui de son maître La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro.

Rappel du profil de risque du maître La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de durabilité :

Il s'agit de la survenance éventuelle d'un événement ou d'une condition ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement causer un impact négatif important sur la valeur de l'investissement du fonds.

Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit avoir un impact sur d'autres risques et corrélativement contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées dépassées, ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La Française Actions ECO2 Responsable

Risque d'investissement ESG :

Le fonds utilise des critères ESG et peut être moins performant que le marché en général, ou d'autres fonds qui n'utilisent pas de critères ESG lors de la sélection des investissements.

Les investissements ESG sont sélectionnés, ou exclus sur la base de critères financiers et non financiers. Le fonds peut vendre un titre pour des raisons liées à l'ESG, plutôt que pour des considérations purement financières.

Risque de marché actions :

Le fonds est exposé aux marchés actions. Si les marchés baissent, la valeur du fonds baissera.

Les investissements du fonds sont possibles sur les actions de petites et moyennes capitalisations.

Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement et peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des actifs en portefeuille et/ou sur l'anticipation des marchés. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les actifs les plus performants.

La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

Le fonds est soumis aux risques de taux dans la limite de 10% de l'actif.

Le risque de taux d'intérêts est le risque que la valeur des investissements du fonds diminue si les taux d'intérêts augmentent. Ainsi, quand les taux d'intérêts augmentent, la valeur liquidative du fonds peut baisser.

Risque de change :

Dans le cadre de ses investissements, le fonds peut être exposé à des risques liés à une baisse des devises dans lesquelles il investit par rapport à l'euro, sa devise de référence.

L'exposition au risque de change pourra représenter jusqu'à 10% de l'actif.

Risque de liquidité :

Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échange sont faibles, ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs. Cela pourra faire baisser la valeur liquidative.

Risque opérationnel :

Risque que le Fonds essuie une perte en raison de processus internes inadéquats ou de pannes du système, d'erreurs humaines ou d'événements externes.

Garantie ou protection :

Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou de protection.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE :

5 ans.

La Française Actions ECO2 Responsable

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CONTEXTE ECONOMIQUE

Dans les économies occidentales, le resserrement monétaire initié en 2022 s'est poursuivi cette année. De part et d'autre de l'Atlantique, les taux directeurs ont retrouvé les niveaux atteints à l'automne 2008. La Fed a relevé le taux des fonds fédéraux de 100 points de base (pdb) entre 5,25% et 5,50% (après +425 pdb en 2022) et la Banque centrale européenne (BCE) a augmenté ses taux directeurs de 200 pdb (après +250 pdb en 2022) portant le taux de dépôt à 4,0%, le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement à 4,5% et le taux de la facilité de prêt marginal à 4,75%. En parallèle, l'inflation a nettement reflué y compris pour l'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) bien que la hausse des prix dépasse encore les objectifs de politique monétaire. Les prix à la consommation (CPI) ont ralenti à 3,1% sur un an en novembre aux Etats-Unis (contre 6,5% en décembre 2022) et à 2,4% en zone euro (contre 9,2% en décembre 2022). Du côté de l'inflation annuelle sur les prix des biens hors alimentation et énergie, les prix ont reculé à 4,0% en novembre aux Etats-Unis (contre 5,7% en décembre 2022) et à 3,6% en zone euro (contre 5,2% en décembre 2022).

Grâce à la décélération plus rapide que prévue de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique, la Fed et la BCE ont adopté un ton plus accommodant à l'issue des réunions des comités de politique monétaire de décembre 2023 en confirmant la fin des hausses de taux ainsi que des baisses de taux pour 2024 aux Etats-Unis (-75 pdb à 4,6%). Toutefois, les officiels de la Réserve fédérale et de la BCE luttent contre des anticipations prématurées et excessives de baisses de taux pour l'année prochaine.

En 2023, l'activité économique mondiale a évolué en ordre dispersé en fonction des gains résultant de la normalisation des conditions de production et des pertes liées aux effets du resserrement monétaire. Aux Etats-Unis, en dépit de taux d'intérêt élevés et de la dissipation de la politique fiscale expansionniste, la croissance de l'activité est solide grâce à la consommation domestique soutenue par le dynamisme de l'emploi et des salaires. Le chômage n'a monté que très légèrement, à 3,7% en novembre 2023 contre 3,4% au plus bas en janvier 2023. La récession anticipée par un grand nombre d'économistes ne s'est pas matérialisée et le secteur financier américain a résisté à une crise bancaire en mars dernier grâce aux outils spécifiques de la Fed (comme le Bank Term Funding Program- BTFP - qui offre des prêts d'un an aux banques contre des actifs 'au pair'). La croissance américaine a été exceptionnelle au troisième trimestre 2023 (+4,9% en rythme annualisé après +2,1% et +2,2% sur les deux premiers trimestres). Elle reste par ailleurs résiliente sur le quatrième trimestre 2023 (+2,3% selon le modèle de prévision GDPNow de la Fed d'Atlanta). En zone euro, le PIB s'est contracté de -0,1% au troisième trimestre 2023 (après +0,1% au deuxième et premier trimestre 2023) avec des évolutions contrastées entre les pays : en Espagne, l'activité est résiliente à +0,3% (après +0,4% et +0,6%), en Italie, l'activité est restée quasi-atone (+0,1% après -0,4% et +0,6%) tandis qu'elle s'est repliée en France (-0,1% après +0,6% et +0,1%) et en Allemagne (-0,1% après +0,1% et +0,0%). En Chine, l'activité a accéléré au troisième trimestre 2023 (+1,3% après +0,5% et +2,3%) portée par la reprise de la consommation des ménages.

Toutefois les difficultés dans le secteur de l'immobilier, la perte de confiance des ménages (notamment face au chômage élevé chez les jeunes et le repli des prix immobiliers) et la dette des collectivités locales freinent la croissance du pays avec un PIB attendu à +1,0% au quatrième trimestre 2023 selon les données fournies par Bloomberg. Pour 2024, grâce à la solidité du marché du travail et à la poursuite de la tendance désinflationniste, les investisseurs intègrent un scénario d'atterrissage en douceur ('soft landing') pour l'économie américaine (+1,3% selon les données fournies par Bloomberg) et une croissance modeste et inchangée par rapport à 2023 en zone euro (+0,5%). En Chine, les investisseurs anticipent un tassement de l'activité l'année prochaine (+4,5% après +5,2%) en dépit du soutien monétaire et budgétaire des autorités chinoises pour éviter que la situation se détériore.

Sur les marchés financiers, en 2023, les places boursières se sont bien comportées grâce à des chiffres d'inflation rassurants et la résilience de l'économie américaine. Les indices MSCI World et MSCI Emerging Markets ont gagné +21,8% et +7,0%. Le S&P 500 et le Nasdaq ont bondi de +24,2% et +43,4% avec la surperformance des « Magnificent Seven » (+107%) qui regroupent sept actions américaines du secteur technologique (Microsoft, Nvidia, Tesla, Meta, Apple, Alphabet et Amazon). L'Eurostoxx 50 et le FTSE 100 ont enregistré des gains respectifs de +19,2% et +3,8%. Cette tendance à l'appétit pour le risque a ainsi pénalisé le dollar. L'indice DXY a reculé de -2,1% sur 2023. Du côté des taux souverains, le taux américain à 10 ans a clôturé sous la barre des 4% au 29 décembre 2023 (à 3,88%) presque exactement là où il a atterri aux finales en 2022. Il a subi une oscillation de 175 pdb sur l'année 2023 (après 275 pdb l'année précédente). En Allemagne, le taux Bund à 10 ans a fini l'année 2023 légèrement au-dessus de 2% soit 55 pdb en dessous du niveau de fin 2022. Il a fluctué d'environ 110 pdb cette année. Sur le marché des matières premières, l'indice Bloomberg Commodity Index (BCOM) a reculé de près de -8% sur 2023.

La Française Actions ECO2 Responsable

Les prix de l'énergie ont chuté de -22% avec une baisse notable du gaz naturel (-65% selon le sous-indice mesuré par Bloomberg) notamment grâce à la hausse de la production aux Etats-Unis et du niveau élevé de ses exportations ainsi que des conditions météorologiques plus clémentes. En dépit des coupes de production de l'OPEP+, les prix du pétrole brut se sont repliés (-10% le baril de Brent à 77\$ au 29 décembre) dû à l'offre abondante de pétrole en provenance des pays non-membre de l'OPEP+ (dont les Etats-Unis) qui a dépassé la hausse de la demande mondiale. Les prix agricoles se sont repliés de -4% et les prix des métaux à usage industriel de -9% face à une reprise chinoise inégale (la situation du marché de l'immobilier pesant sur l'activité industrielle) tandis que les prix des métaux précieux ont cru de +10% dans un contexte d'incertitude élevé pour l'économie mondiale.

POLITIQUE DE GESTION SUR L'EXERCICE

Performances annuelles	La Française Actions ECO2 Responsable - Part R
Fonds	16,49%
Indice	-

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Environnement marchés actions

L'année 2023 se termine sur une note positive avec une progression des indices actions de près de +20% malgré une faible croissance des profits limitée à +2.0%. La hausse des multiples a donc été le principal moteur de performance. Le secteur de la technologie, notamment américaine, explique l'essentiel de cette hausse de multiple après la progression du Nasdaq de plus de 50% pour une croissance des profits de +4.0%.

On peut également noter la concentration des performances sur le S&P 500 dont 7 valeurs (Apple, Microsoft, Alphabet, Amazon, Tesla, Nvidia et Meta) contribuent à plus de 70% de la performance de l'indice. Le S&P équi pondéré enregistre ainsi une progression plus modérée de +11% contre +23% pour le S&P 500. En Europe, la performance est également proche des +20% malgré une décroissance des profits de -1.0%. En Asie, les performances ont été contrastées avec les actions japonaises en progression de près de 30% vs un repli des actions chinoises de plus de -10%. Les entreprises japonaises ont bénéficié d'une politique monétaire toujours accommodante, d'une dévaluation du yen (-11%) et d'une solide dynamique de flux. L'évolution de la réglementation sur l'équivalent du PEA japonais a en effet favorisé des arbitrages en faveur des actions.

Pour 2024, la croissance économique mondiale sera plus faible sur l'ensemble des zones géographiques à l'exception de la zone euro. D'ailleurs cette zone pourrait surprendre positivement au premier semestre avec une reprise de la demande soutenue par un restockage. Les indicateurs avancés (IFO, ZEW) sont également mieux orientés.

Aux Etats-Unis, la croissance attendue des profits (+11% sur le S&P 500) soutenue à nouveau par le secteur de la technologie dont la contribution à la croissance est de 40%, semble un peu élevée compte tenu de l'environnement attendu cette année. En Asie, nous restons prudents notamment sur la Chine malgré la faiblesse des valorisations (9.2 fois les profits à 12 mois) mais la dynamique de croissance des profits reste négative. Au Japon, la dynamique de flux pourrait se poursuivre mais la croissance de 26% des profits des entreprises apparaît bien trop ambitieuse. On favorisera donc en ce début d'année la zone euro dont la valorisation relative aux Etats-Unis est à son plus bas niveau depuis 20 ans. Les thématiques que nous favoriserons pour cette nouvelle année sont la digitalisation, l'intelligence artificielle, l'immobilier, les solutions climatiques dont les équipementiers d'énergies renouvelables (les câblés, les producteurs d'éolienne et d'équipement solaire) et les acteurs de l'efficacité énergétique.

Le fonds La Française ECO2 Responsable

L'actif du FCPE est investi à hauteur de 100% dans la part F du fonds maître La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro. Sur l'exercice 2023, le fonds La Française ECO2 Responsable affiche une performance de +16.49% nette de frais, inférieure à l'indice de référence du fonds maître le MSCI EMU NR à +18.78%.

Sur l'exercice 2023 pour le fonds maître, la détention d'une poche de liquidités moyenne de 7% a pénalisé la performance relative du fonds dans un contexte de marchés haussiers. Les valeurs de la transition énergétique, sensibles à la remontée des taux et s'inscrivant dans la thématique du fonds ont particulièrement souffert en 2023. Ainsi, le fonds a été pénalisé par un effet sélection négatif dans les secteurs de l'industrie et des services aux collectivités.

Les principales contributions positives de l'année proviennent d'ASML (+189 bps), Unicredit (+183 bps), Air Liquide (+118 bps), Schneider (+112 bps) et Saint Gobain (+97 bps) tandis qu'Adyen (-74 bps), Valeo (-59 bps), Alstom (-44 bps) et Acciona (-42 bps) ont pesé sur la performance. Les meilleurs parcours boursiers sur leur période de détention sont Unicredit (+95%), Saint Gobain (+51%), Publicis (+47%), Schneider (+42%) et Enel (+38%).

La Française Actions ECO2 Responsable

A fin décembre 2023, le fonds est positionné sur des sociétés au cœur de la transition énergétique, en particulier dans les secteurs de la technologie, de l'industrie et des services aux collectivités. Nous restons sélectifs et sommes positionnés sur des sociétés rentables aux avantages concurrentiels pérennes.

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE

Nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe.

Nous vous informons que nous pouvons avoir recours aux OPC du Groupe, tant au niveau des placements monétaires que des placements actions / obligations... en fonction des allocations d'actifs décidées, et, dans le cadre de la gestion courante du solde de trésorerie, des OPC du Groupe ont été utilisés.

Fonds gérés par le Groupe La Française détenus en portefeuille au 29/12/2023

ISIN	Nom	Pourcentage investi	Société de gestion
LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	100,00%	La Française Asset Management

EVENEMENTS SUR L'EXERCICE

Changements significatifs dans la vie du fonds

DATE	OBJET
02/01/2023	↪ Passage format PRIIPS ↪ Création Annexe RTS ↪ Ajout wording rétro distributeurs ↪ Ajout wording investisseurs russes

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

Voici les principaux mouvements intervenus au cours de la période :

Type de transaction	Isin	Nom de l'instrument	Type d'instrument	Quantité	Montant	Devise
Achat	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	Fonds	2 200,00	-221 474,00	EUR
Achat	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	Fonds	560,00	-54 611,20	EUR
Achat	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	Fonds	225,00	-22 225,50	EUR
Achat	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	Fonds	200,00	-19 980,00	EUR
Achat	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	Fonds	180,00	-17 375,40	EUR
Vente	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	Fonds	-453,00	45 005,55	EUR
Vente	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	Fonds	-384,00	38 691,84	EUR
Vente	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	Fonds	-352,00	34 569,92	EUR
Vente	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	Fonds	-342,00	32 076,18	EUR
Vente	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	Fonds	-300,00	29 823,00	EUR

La Française Actions ECO2 Responsable

Techniques de gestion efficaces

A la date d'arrêté, le fonds a eu recours à des techniques de gestion efficaces pour 0,00 EUR.

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré au 29/12/2023

Garantie	Montant	Devise	Contrepartie	Type	Sous-jacent
-	0,00	-	-		

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties de type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE.

Des informations complémentaires concernant ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions du Prospectus.

METHODE DE MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le fonds applique la méthode Engagement.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services du Groupe LA FRANÇAISE, s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation, Middle-Office et Contrôle Interne.

Best Selection

Le Groupe LA FRANÇAISE, conformément à la réglementation en vigueur, a mis en œuvre une politique lui permettant de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les OPC sous gestion.

Cette politique sélectionne en fonction de chaque classe d'instruments (actions, produits de taux, dérivés, etc...) les Intermédiaires Financiers auprès desquels les ordres seront transmis pour exécution en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.

Pour plus de détails, la politique d'exécution des ordres est disponible sur le site Internet de la Société : www.la-francaise.com.

Commissions de courtage partagées

Une convention de partage des commissions de courtage a été mise en place dans le cadre de la gestion.

Rapport relatif aux frais d'intermédiation

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : www.la-francaise.com.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

Les commissions de mouvements éventuellement perçues sont réparties comme suit : à hauteur de 100% pour la Société de Gestion. Non auditées par le Commissaire aux Comptes.

RETROCESSION SUR FONDS

L'intégralité des rétrocessions perçues sur les sous-jacents est reversée au fonds.

FRAIS DE GESTION VARIABLES

Les commissions de gestion ne sont pas calculées à partir de composantes complexes.

La Française Actions ECO2 Responsable

CONFLITS D'INTERETS

Dans le cadre de la fourniture de services d'investissement, les entités du Groupe LA FRANCAISE sont potentiellement susceptibles de rencontrer des situations de conflits d'intérêts.

Ces situations, en étant définies comme des situations susceptibles de porter atteinte aux intérêts d'un ou des clients des sociétés du Groupe LA FRANCAISE, sont identifiées et encadrées.

Il est exposé que La Française Asset Management a eu recours en 2023 à la société La Française Group UK Limited pour une partie du budget de frais de recherche (prestation de recherche de type ESG (thématique, sectorielle)), étant précisé que cette dernière appartient au Groupe La Française. Le recours à cette structure n'est pas de nature à introduire de situation générant des conflits d'intérêt dans le choix des prestataires.

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site Internet de la Société : www.la-francaise.com.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

Pour l'année civile 2023, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

Société	Effectif	Base brute Sécurité Sociale pour la période	Fixe	% fixe	Variable 2023	Nb bénéficiaire variable	% du variable	Total rému. Cadres dirigeant	Total rému. Preneurs de risques
Total LFAM	95	8 975 464,33	7 039 945,66	8115,05%	1 935 518,67	78	21,56%	1 569 819,57	4 043 375,56

La rémunération variable est basée sur une enveloppe globale qui est fonction du Résultat Brut d'Exploitation consolidé du Groupe La Française. Cette enveloppe est répartie de façon discrétionnaire au sein de chaque métier en fonction des objectifs collectifs fixés puis répartie au niveau de chacun des collaborateurs en fonction de la réalisation des objectifs fixés.

La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.

Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : www.la-francaise.com.

DISTRIBUTIONS ET INFORMATIONS FISCALES

Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE)

Ce fonds est investi à moins de 25 % en produits dont les revenus, profits et assimilés proviennent de sommes qualifiées de créances.

Pourcentage titres ou droits éligibles au PEA / PEA PME – Part éligible à l'abattement de 40%

Le fonds a en portefeuille 100,00% de titres ou droits éligibles au PEA/PEA PME.

La part éligible à l'abattement de 40 % est de : 0 €.

La Française Actions ECO2 Responsable

Indication des données chiffrées relatives aux dividendes versés au cours de la période après déduction des impôts

Aucun dividende n'a été versé au cours de la période.

DROIT DE VOTE

L'exercice des droits de vote attachés à la qualité d'actionnaire est assuré librement, en toute indépendance.

A réception des informations et documents des émetteurs, de leur mandataire ou du dépositaire, le gestionnaire donne pouvoir au Président de la société, utilise le vote par correspondance ou participe aux assemblées, selon la position qu'il a adoptée en considération de l'intérêt des porteurs.

Le rapport des droits de vote est disponible à l'adresse suivante : www.la-francaise.com dans la rubrique « Actualités réglementaires ».

INFORMATIONS SPECIFIQUES

Mesure des risques

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Nourriciers

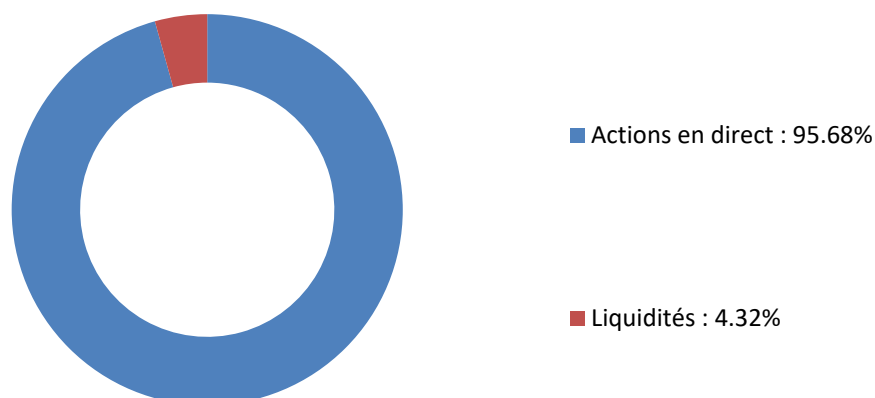
Les frais s'élèvent à 1,82%.

INFORMATIONS RELATIVES À LA DURABILITÉ

OPERATIONS DE CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES ET TRS

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres au cours de l'exercice.

Structure du portefeuille en % de l'actif net



Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs

La Française Actions ECO2 Responsable

ANNEXE 1 : INFORMATIONS RELATIVES À LA DURABILITÉ

ANNEXE : RAPPORT DE GESTION DU FONDS MAITRE

SICAV LA FRANCAISE LUX

Fonds type UCITS

EXERCICE DU 01/01/2023 AU 29/12/2023

PERFORMANCES

Nom du compartiment	ISIN	Part du compartiment	Perf 2023
BEOBANK FUNDS - BEOBANK Balanced Strategy Fund	LU2098169621	BEOBANK FUNDS - BEOBANK Balanced Strategy Fund - Classe A	5,27%
BEOBANK FUNDS - BEOBANK Balanced Strategy Fund	LU2098169548	BEOBANK FUNDS - BEOBANK Balanced Strategy Fund - Classe B	5,27%
BEOBANK FUNDS - Beobank Conservative Strategy Fund	LU2098169977	BEOBANK FUNDS - BEOBANK Conservative Strategy Fund - Classe A	3,14%
BEOBANK FUNDS - Beobank Conservative Strategy Fund	LU2098169894	BEOBANK FUNDS - BEOBANK Conservative Strategy Fund - Classe B	3,13%
BEOBANK FUNDS - Beobank Defensive Strategy Fund	LU2098170124	BEOBANK FUNDS - Beobank Defensive Strategy Fund - Classe A	5,49%
BEOBANK FUNDS - Beobank Defensive Strategy Fund	LU2098170041	BEOBANK FUNDS - BEOBANK Defensive Strategy Fund - Classe B	5,49%
BEOBANK FUNDS - Beobank Dynamic Strategy Fund	LU2592623305	BEOBANK FUNDS - Beobank Dynamic Strategy Fund - Part A	2,44%
BEOBANK FUNDS - Beobank Dynamic Strategy Fund	LU2592623214	BEOBANK FUNDS - Beobank Dynamic Strategy Fund - Part B	2,44%
BEOBANK FUNDS - Beobank Full Equities Strategy Fund	LU2596447719	BEOBANK FUNDS - Beobank Full Equities Strategy Fund - Part A	2,25%
BEOBANK FUNDS - Beobank Full Equities Strategy Fund	LU2596447636	BEOBANK FUNDS - Beobank Full Equities Strategy Fund - Part B	2,25%
BEOBANK FUNDS - Beobank Growth Strategy Fund	LU2098170637	BEOBANK FUNDS - Beobank Growth Strategy Fund - Classe A	6,00%
BEOBANK FUNDS - Beobank Growth Strategy Fund	LU2098170553	BEOBANK FUNDS - BEOBANK Growth Strategy Fund - Classe B	6,00%
JKC Fund - La Française JKC Asia Equity	LU0611874305	JKC Fund - La Française JKC Asia Equity (Classe GP USD)	-7,98%
JKC Fund - La Française JKC Asia Equity	LU0611874057	JKC Fund - La Française JKC Asia Equity (Classe I EUR-HEDGED)	-9,95%
JKC Fund - La Française JKC Asia Equity	LU0611874131	JKC Fund - La Française JKC Asia Equity (Classe I USD)	-7,92%
JKC Fund - La Française JKC Asia Equity	LU0611874487	JKC Fund - La Française JKC Asia Equity (Classe P EUR-HEDGED)	-10,60%
JKC Fund - La Française JKC China Equity	LU0421713362	JKC Fund - La Française JKC China Equity (Classe GP EUR-HEDGED)	-24,94%
JKC Fund - La Française JKC China Equity	LU0415808285	JKC Fund - La Française JKC China Equity (Classe GP USD)	-23,21%
JKC Fund - La Française JKC China Equity	LU0547182096	JKC Fund - La Française JKC China Equity (Classe I EUR-HEDGED)	-24,98%
JKC Fund - La Française JKC China Equity	LU0438073230	JKC Fund - La Française JKC China Equity (Classe I USD))	-23,18%
JKC Fund - La Française JKC China Equity	LU0611873836	JKC Fund - La Française JKC China Equity (Classe P EUR-HEDGED)	-25,42%
JKC Fund - La Française JKC China Equity	LU0611873919	JKC Fund - La Française JKC China Equity (Classe P USD)	-23,76%
La Française LUX – Carbon Impact Income	LU1787041331	La Française LUX – Carbon Impact Income - F (C) EUR	6,68%
La Française LUX – Carbon Impact Income	LU1523323860	La Française LUX – Carbon Impact Income - R (C) EUR	5,19%
La Française LUX – Carbon Impact Income	LU190462116	La Française LUX – Carbon Impact Income - R (D) EUR	5,20%
La Française LUX – Carbon Impact Income	LU1744646693	La Française LUX – Carbon Impact Income - T (C) EUR	5,80%
La Française LUX - Euro Inflation	LU0970532197	La Française LUX - Euro Inflation - F (C) EUR	5,67%
La Française LUX - Euro Inflation	LU0970531975	La Française LUX - Euro Inflation - I (C) EUR	5,26%
La Française LUX - Euro Inflation	LU0970531629	La Française LUX - Euro Inflation - R (C) EUR	5,09%
La Française LUX - GTS Réactif - B (C) EUR	LU0255990045	La Française LUX - GTS Réactif - B (C) EUR	8,36%
La Française LUX - GTS Réactif - B (C) EUR	LU0814517024	La Française LUX - GTS Réactif - R (C) EUR	7,47%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro	LU0840091218	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - F (C) EUR	18,38%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro	LU0414216654	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - I (C) EUR	17,23%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro	LU0414216498	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro - R (C) EUR	16,42%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global	LU1523323605	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global - Class I EUR	10,03%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global	LU1190462629	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global - Class I USD	13,88%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global	LU1744646933	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global - Class R C EUR	9,28%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global	LU1190462546	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global - Class S EUR	10,39%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global	LU1744646859	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global - Class TC EUR	9,99%
La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global	LU2346523546	La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global - Class Z EUR	10,69%
La Française LUX - JKC Asia Bond 2025	LU1940079145	La Française LUX - JKC Asia Bond 2025 - Class I (C) EUR H	-10,32%
La Française LUX - JKC Asia Bond 2025	LU1585407973	La Française LUX - JKC Asia Bond 2025 - Class I (C) USD	-8,42%
La Française LUX - JKC Asia Bond 2025	LU1585408435	La Française LUX - JKC Asia Bond 2025 - Class I (D) USD	-8,42%
La Française LUX - JKC Asia Bond 2025	LU1916458802	La Française LUX - JKC Asia Bond 2025 - Class R C EUR H	-10,93%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	LU0970532601	La Française LUX - Multistratégies Obligataires - F (C) EUR	4,44%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	LU0970532437	La Française LUX - Multistratégies Obligataires - I (C) EUR	3,81%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	LU1383696030	La Française LUX - Multistratégies Obligataires - Part I (C) CHF H	1,50%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	LU1744646420	La Française LUX - Multistratégies Obligataires - Part T (D) EUR	3,77%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	LU0970532353	La Française LUX - Multistratégies Obligataires - R (C) EUR	3,20%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	LU1676204180	La Française LUX - Multistratégies Obligataires - R (D) EUR	3,20%

La Française Actions ECO2 Responsable

VALUE AT RISK (VAR)

Name of the Sub-Funds	Market Risk Calculation Method	Lowest VaR	Highest VaR	Average VaR
La Française LUX - Euro Inflation	Absolute VaR	-5.97%	-8.89%	-6.95%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	Absolute VaR	-2.15%	-4.53%	-3.23%
La Française LUX - Carbon Impact Income	Absolute VaR	-4.04%	-8.41%	-5.54%

LEVERAGE

Name of the Sub-Funds	Leverage Calculation Methodology	Maximum expected level of leverage	Minimum realized level of leverage	Maximum Realized level of leverage	Realised average level of leverage
La Française LUX - Euro Inflation	Sum of Notionals	500%	4.9%	161.6%	25.3%
La Française LUX - Multistratégies Obligataires	Sum of Notionals	500%	31.7%	298.0%	84.6%
La Française LUX - Carbon Impact Income	Sum of Notionals	500%	50.3%	263.2%	92.9%

SFT REGULATION

Les fonds n'ont pas eu recours à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres au cours de l'exercice, à l'exception du fonds LA FRANCAISE LUX – MULTISTRATEGIES OBLIGATAIRES (cf. ci-dessous).

LA FRANCAISE LUX – MULTISTRATEGIES OBLIGATAIRES :

La Française Actions ECO2 Responsable

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS
REGLEMENT SFTFR
En devise de comptabilité de l'OPC

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1. Informations générales					
1.1.	Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie (en % des actifs nets).				
	Actifs prêtés	-			
	Actifs pouvant être prêtés	132 649 565,62			
	% des actifs pouvant être prêtés	0,00%			
1.2.	Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif.				
	Valeur absolue		202 920,00		
	% des actifs sous gestion	0,00%	0,15%		
2. Données sur la concentration					
2.1.	Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs).				
			100% des garanties reçues en collateral cash		
2.2.	Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours).				
	Dénomination 1		JP Morgan securities europe		
	Montant 1		202 920,00		
	Dénomination 2				
	Montant 2				
	Dénomination 3				
	Montant 3				
	Dénomination 4				
	Montant 4				
	Dénomination 5				
	Montant 5				
	Dénomination 6				
	Montant 6				
	Dénomination 7				
	Montant 7				
	Dénomination 8				
	Montant 8				
	Dénomination 9				
	Montant 9				
3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes					
3.1.	Type et qualité des garanties				
	Type				
	Actions				
	obligations	-			
	OPC				
	TCN				
	Cash		202 920,00		
	Rating ou littéraire				
3.2.	Échéance de la garantie				
	moins d'1 jour				
	1 jour à 1 semaine				
	1 semaine à 1 mois				
	1 à 3 mois				
	3 mois à 1 an				
	plus d'1 an				
	ouvertes		x		
3.3.	Monnaie de la garantie				
	Monnaie 1		EUR		
	Monnaie 2				
	Monnaie 3				
3.4.	Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global				
	moins d'1 jour				
	1 jour à 1 semaine				
	1 semaine à 1 mois				
	1 à 3 mois				
	3 mois à 1 an				
	plus d'1 an				
	ouvertes	-	202 920,00		
3.5.	Pays où sont établies les contreparties				
	Pays 1		Allemagne		
	Pays 2				
	Pays X				
3.6.	Règlement et compensation				
	Tri-parties				
	Contrepartie centrale				
	Bilatéraux	-	202 920,00		
4. Données sur la réutilisation des garanties (collatéral)					
	Maximal autorisé (%)		100%		
	Montant effectif (%)		0%		
	Revenus sur garanties espèces Eonia				
5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global					
	Nombre de dépositaires		1		
	Dépositaire 1		CACEIS PARIS		
6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global					
	Comptes séparés (%)	100		100	
	Comptes groupés (%)				
	Autres comptes (%)			-	
7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global					
7.1. Revenus					
	OPC (valeur absolue)	1 022,08		-1 862,40	
	OPC (% des revenus globaux)	100		100	
	Gestionnaire (valeur absolue)			-	
	Gestionnaire (% des revenus globaux)			-	
	Tiers (valeur absolue)			-	
	Tiers (% des revenus globaux)			-	
7.2. Coûts					
	OPC (valeur absolue)				
	OPC (% des revenus globaux)				
	Gestionnaire (valeur absolue)			-	
	Gestionnaire (% des revenus globaux)			-	
	Tiers (valeur absolue)			-	
	Tiers (% des revenus globaux)			-	

POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

Pour l'année civile 2023, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

La Française Asset Management	
Actifs gérés	10 413 419 817€
Effectif	95 personnes
Rémunération totale	8 975 464,33€
Rémunération fixe	7 039 945,66€
Rémunération variable	1 035 518,67€
Cadres dirigeants	1 569 819,57€
Preneurs de risques	4 043 375,56€

La rémunération variable est basée sur une enveloppe globale qui est fonction du Résultat Brut d'Exploitation consolidé du Groupe La Française. Cette enveloppe est répartie de façon discrétionnaire au sein de chaque métier en fonction des objectifs collectifs fixés puis répartie au niveau de chacun des collaborateurs en fonction de la réalisation des objectifs fixés.

La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.

Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : www.la-francaise.com.

La Française Actions ECO2 Responsable

SICAV La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro

Fonds type UCITS

EXERCICE DU 01/01/2023 AU 29/12/2023

POLITIQUE DE GESTION DU COMPARTIMENT

Environnement marchés actions

L'année 2023 se termine sur une note positive avec une progression des indices actions de près de +20% malgré une faible croissance des profits limitée à +2.0%. La hausse des multiples a donc été le principal moteur de performance. Le secteur de la technologie, notamment américaine, explique l'essentiel de cette hausse de multiple après la progression du Nasdaq de plus de 50% pour une croissance des profits de +4.0%.

On peut également noter la concentration des performances sur le S&P 500 dont 7 valeurs (Apple, Microsoft, Alphabet, Amazon, Tesla, Nvidia et Meta) contribuent à plus de 70% de la performance de l'indice. Le S&P équi pondéré enregistre ainsi une progression plus modérée de +11% contre +23% pour le S&P 500. En Europe, la performance est également proche des +20% malgré une décroissance des profits de -1.0%. En Asie, les performances ont été contrastées avec les actions japonaises en progression de près de 30% vs un repli des actions chinoises de plus de -10%. Les entreprises japonaises ont bénéficié d'une politique monétaire toujours accommodante, d'une dévaluation du yen (-11%) et d'une solide dynamique de flux. L'évolution de la réglementation sur l'équivalent du PEA japonais a en effet favorisé des arbitrages en faveur des actions.

Pour 2024, la croissance économique mondiale sera plus faible sur l'ensemble des zones géographiques à l'exception de la zone euro. D'ailleurs cette zone pourrait surprendre positivement au premier semestre avec une reprise de la demande soutenue par un restockage. Les indicateurs avancés (IFO, ZEW) sont également mieux orientés.

Aux Etats-Unis, la croissance attendue des profits (+11% sur le S&P 500) soutenue à nouveau par le secteur de la technologie dont la contribution à la croissance est de 40%, semble un peu élevée compte tenu de l'environnement attendu cette année. En Asie, nous restons prudents notamment sur la Chine malgré la faiblesse des valorisations (9.2 fois les profits à 12 mois) mais la dynamique de croissance des profits reste négative. Au Japon, la dynamique de flux pourrait se poursuivre mais la croissance de 26% des profits des entreprises apparaît bien trop ambitieuse. On favorisera donc en ce début d'année la zone euro dont la valorisation relative aux Etats-Unis est à son plus bas niveau depuis 20 ans. Les thématiques que nous favoriserons pour cette nouvelle année sont la digitalisation, l'intelligence artificielle, l'immobilier, les solutions climatiques dont les équipements d'énergies renouvelables (les câblers, les producteurs d'éolienne et d'équipement solaire) et les acteurs de l'efficacité énergétique.

Le fonds La Française Lux - Inflection Point Carbon Impact Euro

Sur l'exercice 2023, le fonds Inflection Point Carbon Impact Euro affiche une performance de +17.52% nette de frais, inférieure à l'indice MSCI EMU NR à +18.78%.

Sur l'exercice 2023, la détention d'une poche de liquidités moyenne de 7% a pénalisé la performance relative du fonds dans un contexte de marchés haussiers. Les valeurs de la transition énergétique, sensibles à la remontée des taux et s'inscrivant dans la thématique du fonds ont particulièrement souffert en 2023. Ainsi, le fonds a été pénalisé par un effet sélection négatif dans les secteurs de l'industrie et des services aux collectivités.

Les principales contributions positives de l'année proviennent d'ASML (+189 bps), Unicredit (+183 bps), Air Liquide (+118 bps), Schneider (+112 bps) et Saint Gobain (+97 bps) tandis qu'Adyen (-74 bps), Valeo (-59 bps), Alstom (-44 bps) et Acciona (-42 bps) ont pesé sur la performance. Les meilleurs parcours boursiers sur leur période de détention sont Unicredit (+95%), Saint Gobain (+51%), Publicis (+47%), Schneider (+42%) et Enel (+38%).

A fin décembre 2023, le fonds est positionné sur des sociétés au cœur de la transition énergétique, en particulier dans les secteurs de la technologie, de l'industrie et des services aux collectivités. Nous restons sélectifs et sommes positionnés sur des sociétés rentables aux avantages concurrentiels pérennes

La Française Actions ECO2 Responsable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: La Française
Actions ECO2 Responsable

Identifiant d'entité juridique:
969500J4STCS2UJ4574

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non

☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: 95,7%

☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : N/A

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de N/A d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Le fonds poursuit l'objectif d'investissement durable suivant : l'empreinte de son portefeuille devra afficher une empreinte carbone, exprimée en tonnes de CO2 par million d'euros investis, limitée à 50% de celle de son univers d'investissement. Cet objectif a été atteint tout au long de la période.

Cet objectif de réduction des émissions de 50% par rapport à l'indice de marché traditionnel est au même niveau de réduction que ce qui est préconisé pour les indices 'Paris aligned benchmark' (PAB) qui visent l'alignement avec les accords de Paris.

L'objectif d'alignement taxonomie est de minimum 6%. Le pourcentage d'alignement au 29/12/2023 était de 11,9%.

Les mesures d'exclusion, qu'elles soient sur la politique d'exclusion groupe ou sur le seuil de sélectivité ESG de 20% ont été respectées sur la période.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 29/12/2023, le score ESG des entreprises du portefeuille était de 6,78. Le score E était de 7,22 et S de 6,66.

La Française Actions ECO2 Responsable

Par ailleurs, l'intensité carbone du portefeuille (scope 1 et 2 en tCO2 par million d'euros de chiffre d'affaires) était de 76,3.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le score ESG des entreprises du portefeuille était de 6,8 au 29/12/2023 contre 7,2 au 31/12/2022.

L'intensité carbone du portefeuille était de 76,3 au 29/12/2023 contre 145,5 au 31/12/2022.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Conformément à l'Article 2(17) du règlement SFDR (UE 2019/2088 du parlement européen et du conseil), la société de gestion LFAM s'assure que les investissements durables sélectionnés par le produit financier n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social. A cet effet, LFAM :

- Calcule une sélection d'indicateurs significatifs mesurant les Principales Incidences Négatives définies par l'UE,
- Applique la politique d'exclusion,
- Exclut les titres étant l'objet d'une controverse majeure.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le principe DNSH (*Do Not Significant Harm* ou Absence de préjudice important) est appliqué comme premier filtre pour identifier les investissements durables. Après avoir constaté une contribution à un objectif environnemental, nous éliminons les entreprises qui ne respectent pas le critère DNSH sur les indicateurs des principales incidences négatives suivants :

- Exposition aux entreprises de combustibles fossiles : nous excluons les entreprises qui extraient/produisent plus de 33% de leur production totale de pétrole et de gaz à partir de sources non conventionnelles (fracturation, sables bitumineux, gaz de houille, pétrole brut lourd, eaux profondes, arctique)
- Biodiversité : Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité : entreprises ayant un impact négatif sur la biodiversité (zone sensibles), part des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situées dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la diversité ou lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.
- Violation de l'UNGC et des principes directeurs de l'OCDE : Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales.
- Corruption : Part des investissements dans des entreprises ayant identifiées des insuffisances dans les mesures prises pour remédier aux violations des procédures et des normes de lutttes contre la corruption.
- Armes controversées : Nous excluons les entreprises impliquées dans des armes controversées.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

La Française Actions ECO2 Responsable

La sélection des principales incidences négatives, également retenues pour évaluer le DNSH, intègre un test de conformité "aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme" fourni par notre abonnement à la plateforme de données ISS (UNGCOECD Guidelines Violation).



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe DNSH (*Do Not Significant Harm* ou Absence de préjudice important) est appliqué comme premier filtre pour identifier les investissements durables. Après avoir constaté une contribution à un objectif environnemental, nous éliminons les entreprises qui ne respectent pas le critère DNSH sur les indicateurs des principales incidences négatives suivants :

- Exposition aux entreprises de combustibles fossiles : nous excluons les entreprises qui extraient/produisent plus de 33% de leur production totale de pétrole et de gaz à partir de sources non conventionnelles (fracturation, sables bitumineux, gaz de houille, pétrole brut lourd, eaux profondes, arctique)
- Biodiversité : Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité : entreprises ayant un impact négatif sur la biodiversité (zone sensibles), part des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situées dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la diversité ou lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.
- Violation de l'UNGC et des principes directeurs de l'OCDE : Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales.
- Corruption : Part des investissements dans des entreprises ayant identifiées des insuffisances dans les mesures prises pour remédier aux violations des procédures et des normes de lutte contre la corruption.
- Armes controversées : Nous excluons les entreprises impliquées dans des armes controversées.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2023-29/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Asml Holding REGR. Nv	Technologie	5,34%	Pays-Bas
Air Liquide	Matières Premières	3,70%	France
Deutsche Telekom	Communications	3,59%	Allemagne
Sanofi Aventis	Consommations non-cycliques	3,23%	France
Bnp Paribas	Financières	3,15%	France
Electricidade de Portugal Renovaveis S	Consommations non-cycliques	3,03%	Espagne
Cellnex Telecom SA - DS 20	Industrie	2,99%	Espagne
Schneider SA	Industrie	2,92%	France
Allianz Ag-reg	Financières	2,47%	Allemagne
Axa	Financières	2,39%	France
Enel Spa	Services Publics	2,33%	Italie
Siemens Healthineers Ag	Consommations non-cycliques	2,28%	Allemagne
Unicredit Spa	Financières	2,19%	Italie

La Française Actions ECO2 Responsable

Cap Gemini
Ing Groep NV-CVA

Technologie	2,11%	France
Financières	2,10%	Pays-Bas



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

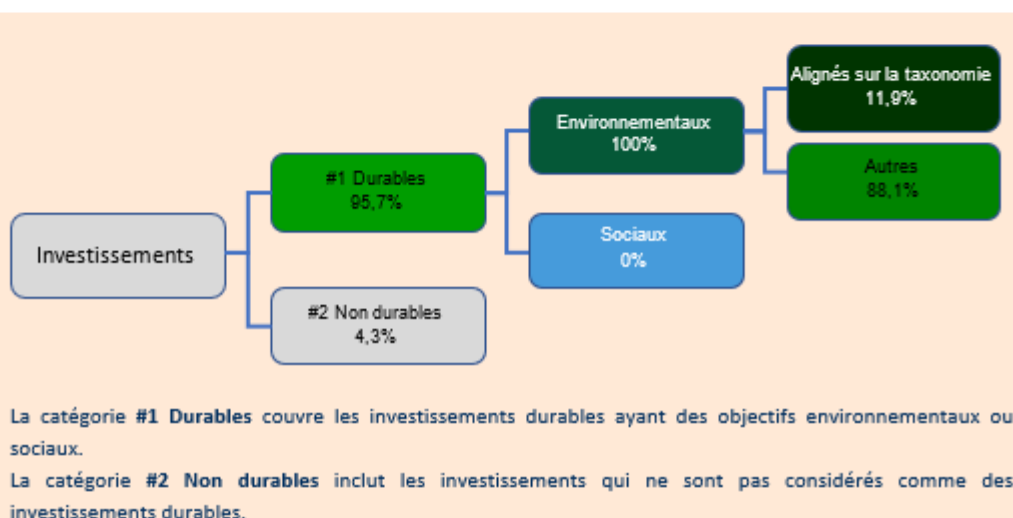
Quelle était l'allocation des actifs ?

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs économiques sont les suivants :

- Industrie (21,37%)
- Financières (15,64%)
- Technologie (15,47%)
- Consommations non-cycliques (15,37%)
- Autres (8,30%)
- Matières Premières (6,42%)
- Consommations Cycliques (6,07%)
- Communications (5,85%)
- Services Publics (3,07%)
- Energie (2,43%)



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Nous utilisons un fournisseur de données afin de mesurer le pourcentage d'alignement du chiffre d'affaires déclaré sur la taxonomie, conformément à l'Article 3 de la taxonomie, qui est ensuite pondéré avec la contribution du portefeuille.

La Française Actions ECO2 Responsable

Compte tenu du caractère récent de la réglementation relative à la taxonomie, nous n'avons pas l'objet d'une assurance fourni par un ou plusieurs tiers concernant l'alignement des données sur la taxonomie de l'UE.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2023.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions bas-carbone et qui entre autres ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?

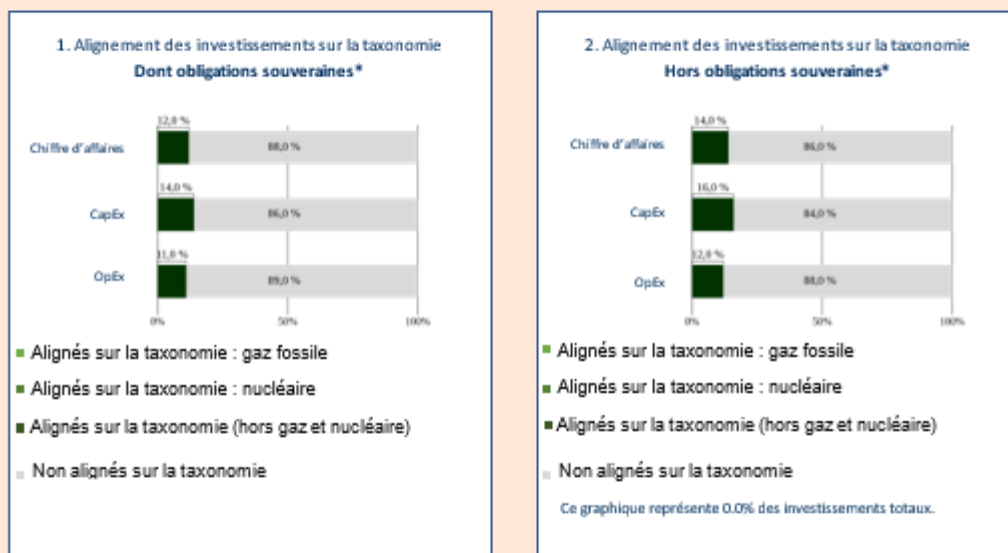
☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est la suivante :

% alignement activités habilitantes : 5,5%

% alignement activités transitoires : 0%

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

La Française Actions ECO2 Responsable

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE était de 11,9% au 29/12/2023 contre 6,7% au 31/12/2022.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Cette stratégie a une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés à Taxonomie de 88,1%.

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie s'explique par le choix de sociétés en transition vers un alignement taxonomie de leurs activités ou par des activités non directement capturées par la taxonomie.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « non durables » comprend les investissements non durables, les outils de gestion des liquidités et les produits dérivés utilisés à des fins de couverture ou d'exposition temporaire.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Afin d'identifier les caractéristiques environnementales et/ou sociales des cas d'investissement nous intégrons systématiquement leur performance sur les aspects E, S et G dans l'analyse fondamentale de ces derniers. De plus, pour définir les investissements comme durables, nous appliquons notre définition groupe qui ajoutera un niveau de sélectivité.

En parallèle à l'analyse des dossiers, nous analysons les controverses passées, participons à des initiatives d'engagement individuelles ou collaboratives et engageons le dialogue directement avec les entreprises pour mieux apprécier leurs caractéristiques.

Le calibrage de l'empreinte carbone du portefeuille est intégré avant chaque nouvel investissement. L'objectif de réduction des émissions doit être respecté de manière systématique.



Quelles a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable. L'OPC n'a pas d'indicateur de référence. Il est géré activement et de manière discrétionnaire.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

La Française Actions ECO2 Responsable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Performances annuelles

La Française Actions ECO2 Responsable Part R

Fonds : 16,49%

Indice : -

Comptes annuels

« audités par le Commissaire aux Comptes »

La Française Actions ECO2 Responsable

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

La Française Asset Management

128, boulevard Raspail

75006 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

La Française Actions ECO2 Responsable

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
La Française Asset Management

128, boulevard Raspail
75006 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP La Française Actions ECO2 Responsable,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif La Française Actions ECO2 Responsable constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Dépôts	-	-
Instruments financiers	16,517,641.59	14,572,108.32
Titres d'organismes de placement collectif	16,517,641.59	14,572,108.32
OPC Maitre	16,517,641.59	14,572,108.32
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Créances	25,936.73	25,840.92
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	25,936.73	25,840.92
Comptes financiers	2,242.56	798.78
Liquidités	2,242.56	798.78
TOTAL DE L'ACTIF	16,545,820.88	14,598,748.02

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	16,789,280.88	14,947,300.19
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-17,338.39	-125,985.33
Résultat de l'exercice (a,b)	-253,671.64	-248,492.94
 Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	 16,518,270.85	 14,572,821.92
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	27,550.03	25,926.10
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	27,550.03	25,926.10
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	16,545,820.88	14,598,748.02

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	38,276.99	3,185.01
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	691.98	48.75
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	38,968.97	3,233.76
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-180.67	-646.73
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-180.67	-646.73
Résultat sur opérations financières (I + II)	38,788.30	2,587.03
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-295,656.36	-257,792.46
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-256,868.06	-255,205.43
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	3,196.42	6,712.49
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	-253,671.64	-248,492.94

La Française Actions ECO2 Responsable

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Frais de gestion financière

- 1.576% TTC maximum

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais administratifs externes à la société de gestion

- 0.104% TTC maximum sur la base de l'actif net

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	14,572,821.92	18,253,069.35
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	874,206.85	748,695.32
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-1,296,798.23	-1,450,607.49
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6,874.59	4,310.73
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-24,401.89	-133,051.55
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-100.87	129.96
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	2,642,536.54	-2,594,518.97
Différence d'estimation exercice N	873,715.65	-1,768,820.89
Différence d'estimation exercice N-1	1,768,820.89	-825,698.08
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-256,868.06	-255,205.43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	16,518,270.85	14,572,821.92

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	16,517,641.59
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	6,012.76319	
Nombre de titres rachetés	8,993.12561	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*) (**)	295,656.36	1.88
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

(**) L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer les porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ; l'information pouvant alors être réalisée par tout moyen.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	25,936.73
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	25,936.73
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	24,946.82
Autres créditeurs divers	2,603.21
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	27,550.03

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	SEK	CHF
Actif		
OPC Maitre	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Comptes financiers	32.47	1.94
Passif		
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes	-	-
Comptes financiers	-	-
Hors-bilan		
Opérations de couverture	-	-
Autres opérations	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-253,671.64	-248,492.94
Total	-253,671.64	-248,492.94
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-253,671.64	-248,492.94
Total	-253,671.64	-248,492.94
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-17,338.39	-125,985.33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-17,338.39	-125,985.33
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-17,338.39	-125,985.33
Total	-17,338.39	-125,985.33
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	134.20	129.95	157.43	131.60	153.30
Actif net (en k EUR)	17,453.61	16,126.09	18,253.07	14,572.82	16,518.27
Nombre de titres					
Parts C	130,055.62407	124,090.74374	115,942.51317	110,727.55076	107,747.18834

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	-4.02	-10.21	36.06	-1.13	-0.16
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	0.76	-0.44	-0.80	-2.24	-2.35

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Titres d'OPC				16,517,641.59	100.00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				16,517,641.59	100.00
LA FRANCAISE LUX-IP IMPACTCARBON EUR CAF	156,699	105.41	EUR	16,517,641.59	100.00
Créances				25,936.73	0.16
Dettes				-27,550.03	-0.17
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				2,242.56	0.01
TOTAL ACTIF NET			EUR	16,518,270.85	100.00